

**Compte rendu réunion du Conseil d'administration université de Tours
Elus UPUP-UPC
Bernard Banoun et jean Fabbri**

mardi 8 juillet 2008

Communication du noms des représentants au CA de la ville, de la région et du conseil général (mais ils sont absents).

- Informations par le Président

Contrat quadriennal : signé le 7.7.08, dans la forme acceptée par le CA de juin.

Précision sur l'offre de formation : elle n'a été finalisée que le 7 au matin après passage au CNESER. Pas de grande surprise ; la DGES a apprécié le travail collectif ; le ministère a imposé certaines dénominations (notamment les intitulés de mentions, qui sont au niveau national), mais la mention « Renaissance » est acceptée. Une mention doit comprendre plusieurs spécialités donc quand il n'y en avait pas, la mention devient spécialité.

C'est sur l'intitulé de spécialité qu'on communique avec les étudiants (même s'il y a mutualisation de certains enseignements au niveau de la mention).

LV avait diffusé les remarques envoyées par la DGES. Il n'y a plus de navettes, il fallait répondre très vite à la proposition, aux recommandations ou réserves de la DGES. Pas toujours de rapport entre décision DGES et évaluation de l'AERES

Licences : évolution sur la licence de philosophie qui est présentée sous forme moins monodisciplinaire

Les intitulés sont nationaux.

Masters : formation plus resserrée par rapport à la mise en place du LMD.

Nécessité d'avoir des passerelles. A l'intérieur d'une mention, entre mentions, ou avec ce qui existe à Orléans. (offre de formation harmonisée).

Est rappelée par LV la logique simpliste « projets pédagogiques nouveaux (innovants) », qui est celle du ministère (DGES).

Question : peut-on proposer modification offre formation à mi-parcours ?

Réponse : il n'y a plus de mi-parcours comme avant, mais étant donné l'autonomie, on peut expérimenter ou modifier, en s'en tenant au contrat.

Q : y a-t-il encore ou distinction entre master pro et recherche

R : non selon LV ; il faut prendre contact avec les professionnels pour offre de formation en conséquence. Jean Fabbri qui siège au CNESER s'inscrit en faux : certains établissements affichent encore dans les maquettes validées par le ministère, des masters pro, cette spécification étant importante sur le marché du travail... et pour une prise en compte spécifique des moyens nécessaires à la formation

Jean Fabbri demande au président ce qu'il en est des liens avec Orléans après la confirmation compliquée du président de cette université voisine.

LV : après un 3e tour les extérieurs ont été élus, Guillaumet président – équipe présidentielle modifiée ; parmi les extérieurs pas de représentants de Tours. Donc il n'y aura pas de réciprocité ; mais les équipes présidentielles travailleront sur PRES renforcé.

- Gestion prévisionnelle des emplois pour le second mouvement 2008

Pour jean fabbri, il n'est pas sûr que le ministère du budget ne cherche pas à récupérer des postes vacants– On a intérêt à publier le plus possible, au second mouvement,

d'emplois ouverts, mais la présidence en demande très peu, à en croire le projet remis aux membres du CA.

Réponse LV : le 2^e mouvement n'assure pas toujours le meilleur recrutement, il ne faut pas non plus se précipiter.

Poste 5e section : le CS a refusé l'usage de l'article 46.4 (recrutement uniquement d'un professionnel). Mais argument de l'université : c'est un poste Economie industrielle, économie appliquée ; il faut un professionnel. Q : dans ce cas-là, ne faudrait-il pas savoir qui est la personne « ciblée » ?

R : non, on peut tout de même avoir plusieurs candidats, meilleurs que celui envisagé.

Les demandes portent sur 7 emplois sur les 57 vacants chez les enseignants-chercheurs. Jean Fabbri vote contre cette demande trop étroite (les autres postes vacants sont « couverts » par des ATER.

Recherche, études doctorales et valorisation

- Compte rendu du Conseil scientifique du 17 juin 2008

Lecture du compte rendu par le vp recherche.

Débat assez long, dans l'ensemble très critique, sur la répartition du budget recherche (critères de l'AERES, qui évoluent entre vagues B et C ; critères décidés par la commission permanente du CS – le précédent CS –, puis répartition chiffrée présentée au CS pour vote)

Interventions de ML Demonet, E Lesigne, B. Banoun, J Fabbri, pour s'inquiéter de critères mécanistes pas toujours pertinents qui oublient le dynamisme des équipes via les invitations... La demande (par JF) d'une réunion commune des 3 conseils pour réfléchir ensemble à l'avenir aux principes de répartition est rejetée par LV.

Mise au vote : 2 contre, 7 abstentions, 11 pour.

La majorité des élus-enseignants-chercheurs a refusé d'approuver cette décision sur les 14 élus enseignants ce budget ne passe pas (contre ou abstention) !!

Affaires générales, juridiques et statutaires

- Désignation des personnalités extérieures au Conseil scientifique et au Conseil des études et de la vie universitaire

CS : 6 sièges, dont 1 pour Région Centre, pour délégué régional recherche, délégué Inserm, délégué commissariat Energie, délégué INRA. – ou leur représentant

CEVU : 4 sièges ; dir du Crous, dir de l'IUFM, inspecteur académie, directeur du CNR. – ou leur représentant. – A. Brondel, étudiant UNEF, demande un siège pour la LMDE s'occupant de la santé des étudiants – les étudiants n'ont pas été consultés pour établir la liste des personnalités. Selon lui, les directeurs du crous et du cnr = domaine culturel, donc ils font double emploi.

1 opposition.

- Modifications des statuts du Service de formation continue.

Proposition : Directeur ne doit pas forcément être enseignant-chercheur.

J. Fabbri souligne que les missions spécifiques de service public universitaire exigent que ce devrait être un enseignant universitaire.

Réponse LV : on choisit en fonction des compétences de gestion, etc.

3 oppositions, 1 abstention.

- Modifications de l'annexe aux statuts.
- Election des membres des conseils, comités et commissions : un appel à candidature sera relancé pour compléter les commissions. Les candidats souvent sans concurrence sont élus

Barges (élue en lettres une autre candidate)

Conseil formation des enseignants : ballottage entre Ch. Georgelin et B. Wolf.

- Règlement intérieur des comités de sélection .

Nouvel article sur les : commissions scientifiques disciplinaires telles que demandées par les élus SNESUP puis UPUP-UPC, en fonction des sections du CNU – reprend en gros les commissions de spécialistes

Nos interventions permettent d'envisager des regroupements de sections du CNU selon les choix des collègues et évitent que pour les composantes (art 33) celles-ci se substituent pour les recrutements aux sections du CNU. (comme avant composition 50/50).

Cette modification de l'annexe des statuts est adoptée

Loic Vaillant soumet ensuite aux voix un texte de règlement intérieur des comités de sélection dont nous (JF et BB) contestons l'opportunité et le fond

3 oppositions sur ce texte

Questions diverses

- Exercice du mandat des élus.

Jean Fabbri avait transmis des propositions au président et aux élus. Des remarques très générales SANS AUCUN ENGAGEMENT sont formulées par LV. L'heure tardive ne facilite pas les échanges.... Donc aucune évolution, ni sur l'accès aux listes de diffusion, ni sur les moyens demandés pour la formation des élus (stages permettant des échanges avec des spécialistes de questions juridiques, budgétaires,... et venant aussi d'autres universités)

-
- Désignation des chargés d'enseignement : recrutés sur proposition des directeurs de composantes ; choix dans le conseil d'UFR restreint aux EC. Marie-Luce Demonet : demande qu'il y ait un avis du département concerné par la discipline et du conseil de la composante.
- Section disciplinaire à destination des usagers : doit être mise en place. Candidate PR : Bénédicte Delaunay ; MCF Sandrine Crouzet, ; Enseignant : JY Le Guen + 5 étudiants.

: